



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 11

Mercredi 18 mars 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Avis de construction

Requérant: Monsieur Yves Neuenschwander, Gressins dessus 1, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelles N^{os} 360 et 364, aux lieux-dits: «Gressins dessus 1», commune de Belprahon.

Projet: construction d'un hangar pour machines agricoles ouvert sur un côté sans raccordement aux réseaux d'eau et d'eaux usées.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mars 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Election communale complémentaire/ poste de conseiller/ère communal/e

Suite à la démission de M^{me} Sabine Flückiger de son poste de conseillère communale au 31 mai 2020, et en vertu de l'article 37 du «Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Belprahon», le Conseil communal a fixé une élection complémentaire pour terminer la période 2017-2020, le dimanche 17 mai 2020.

Les listes de candidat(e)s doivent être déposées au secrétariat communal, jusqu'au jeudi 9 avril 2020 à 17h, conformément à l'article 22 du Règlement concernant les élections aux urnes.

Toute liste de candidats doit être signée d'au moins quatre citoyens/ennes habilité(e)s à voter dans la commune. Les listes doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et

l'adresse du/de la candidat/e. Le/la candidat/e doit donner son accord écrit sur la liste. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste. Des listes types sont à disposition au secrétariat communal.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le règlement précité.

Elections tacites

Selon l'article 36 du règlement précité, si le nombre de candidat valablement présenté se trouve être égal au nombre de siège à repourvoir, le Conseil communal proclamera élu tacitement le/la candidat(e).

Second tour

Selon l'art. 34 du règlement précité, en cas de besoin, un second tour aura lieu le dimanche 7 juin 2020.

Belprahon, le 18 mars 2020

Le Conseil communal

Séance des bons de garde

Au vu de la situation liée au Coronavirus, la séance d'information relative à l'introduction des bons de garde prévue le 2 avril 2020 à Crémines est annulée.

Belprahon, le 18 mars 2020

Secrétariat communal

Fermeture de l'administration communale

En raison de l'épidémie de Coronavirus et des différentes mesures prises par le Conseil fédéral, l'administration communale restera fermée jusqu'à nouvel avis. Vous pouvez nous atteindre par téléphone au 032 493 48 27 ou par e-mail à l'adresse secretariat@belprahon.ch.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Belprahon, le 18 mars 2020

Le Conseil communal

Commande de bois de feu

Le délai pour les commandes de bois est fixé au jeudi 9 avril 2020. Les commandes peuvent se faire par courriel à l'adresse secretariat@belprahon.ch ou par téléphone 032 493 48 27 (secrétariat) ou 079 408 43 14 (maire). Les prix sont les suivants:

Prix par stère:

- Fr. 90.- « Réservoir »
- Fr. 75.- « Raimeux »
- Fr. 110.- livré scié
- Fr. 120.- bois sec livré scié

Belprahon, le 18 mars 2020

Le Conseil communal



Corcelles

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Corcelles (BE) lot 2

Le territoire communal de Corcelles (BE) a fait l'objet d'une nouvelle mensuration. L'abornement a été révisé dans la zone bâtie du village.

Le tracé des limites naturelles des ruisseaux du Gai-biat et du Gore Virat a été adapté à l'état actuel sur le terrain.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du 9 mars 2020 au 7 avril 2020

au secrétariat communal de Corcelles (BE)

(loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le 25 mars 2020, de 19h à 21h, Monsieur Julien Bra-hier, ingénieur géomètre, se trouvera dans le local de la mise à l'enquête pour donner des renseignements aux personnes intéressées.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

Corcelles, le 4 mars 2020

Conseil communal

Coronavirus

Fermeture de l'administration communale

Au vu des mesures prises suite au nouveau Coronavirus, l'administration communale a été fermée et ce jusqu'à nouvel avis.

Vous pouvez cependant continuer de nous joindre par téléphone au 032 499 90 70 durant les heures d'ouverture habituelles, soit le mardi matin de 10h à 11h et le jeudi soir de 17h à 18h30 ou par email à l'adresse: secretariat@corcelles-be.ch.

Corcelles, le 18 mars 2020

Secrétariat communal

**Validation de vos avis sur
la plateforme: lundi 14h**

Annulation de la séance avec l'ingénieur géomètre

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Corcelles (BE) lot 2

Suite à la fermeture de l'administration communale, nous vous informons que la séance prévue le 25 mars 2020 de 19 h à 21 h avec Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, est annulée.

Corcelles, le 18 mars 2020

Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Bachir Allaf, rue de Mévilier 8, 2738 Court
Propriétaires: Marguerite et Bachir Allaf, rue de Mévilier 8, 2738 Court

Auteur du projet: ECE SA, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 1522, au lieu-dit « Rue de l'Aurore 1 », 2738 Court

Projet: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau splittée et pose de capteurs solaires photovoltaïques supplémentaires.

Dimension: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallee 19, 2738 Court).

Court, le 18 mars 2020

Municipalité de Court, administration municipale

Tirs à balles

La société de tir de Court avise la population que des tirs à balles auront lieu durant toute l'année 2020 sur sa place de tir.

Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans les zones de tirs.

La société de tir, citée ci-dessus, décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

2738 Court, le 06 mars 2020

Le comité

Coronavirus

En raison de l'évolution de l'épidémie de coronavirus (Covid-19), le Conseil municipal de Court a pris les mesures suivantes:

1. À compter du lundi 16 mars 2020, les guichets de l'administration municipale sont fermés. Le télétravail a été introduit pour tout le personnel administratif. Ce dernier fait tout ce qui est en son pouvoir pour traiter les demandes le plus rapidement possible.
2. Du lundi au vendredi, l'administration municipale peut être contactée par téléphone au 032 497 71 10 ou par courriel à l'adresse contact@court.ch.
3. Pour toute situation urgente nécessitant un contact direct avec du personnel administratif, un rendez-vous peut être sollicité par téléphone ou par courriel.

4. Les documents déposés publiquement (demandes de permis de construire par exemple) peuvent être consultés sur rendez-vous. Les personnes intéressées à consulter un dossier sont priées de prendre contact avec l'administration municipale par téléphone ou par courriel.

5. À compter du 16 mars 2020, la bibliothèque municipale est également fermée.

6. Le personnel technique poursuit quant à lui sa mission sur le terrain.

Ces mesures s'appliquent jusqu'à nouvel avis. Le Conseil municipal remercie la population et toutes les personnes concernées pour leur compréhension.

Court, le 18 mars 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémînes

Avis de construction

Requérante: Miserez Pascale, Les Rosenières 159, 2746 Crémînes.

Auteur du projet: Villatype SA, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 908, Chemin du Nardevin 281.

Projet: construction d'une maison familiale avec pompe à chaleur air-eau extérieure; aménagement de deux places de stationnement au Sud-Ouest de la parcelle.

Dimensions: selon plans déposés.

Genre de construction: selon plans déposés.

Zone: H.

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 10 avril 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémînes durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

2746 Crémînes, le 11 mars 2020

Secrétariat communal Crémînes

Recherche de délégués

Nous sommes à la recherche d'un-e délégué-e pour:

- le Syndicat d'épuration des eaux de Moutier et environs (SEME), 2 à 4 séances par année en soirée

Et un-e délégué-e pour:

- le Triage forestier du Raimeux, 2 à 4 séances par année dans la journée ou en soirée

Rémunération par jetons de présence.

Si vous habitez Crémînes et avez envie d'œuvrer pour votre commune, merci de vous annoncer au secrétariat communal jusqu'au **31 mars 2020**.

Crémînes, le 18 mars 2020

Le Conseil communal

Fermeture de l'administration communale de Crémînes

Dès lundi 16 mars 2020, l'administration communale sera fermée.

Vous pouvez nous contacter par téléphone au 032 499 95 42, pendant les heures habituelles soit le mardi de 13h30 à 18h et le jeudi de 7h30 à 12h et de 15h à 17h, ou par courriel à l'adresse secretariat.communal@cremines.ch.

Des temps d'attente dans le traitement administratif des demandes et des dossiers seront à prévoir.

L'employé communal poursuivra quant à lui sa mission sur le terrain.

Ces mesures s'appliquent avec effet immédiat et jusqu'à nouvel avis.

Crémînes, le 18 mars 2020

Le Conseil communal

Annulation de la séance d'information – introduction des bons de garde

La séance d'information prévue le jeudi 2 avril 2020 à 19h30 à la halle de gymnastique de Crémînes est annulée.

Crémînes, le 18 mars 2020

Le Conseil communal

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures **jusqu'au 31 mai 2020**. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Crémînes, le 18 mars 2020

Le Conseil communal



Eschert

Plantation et taille

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures **jusqu'au 31 mai 2020**. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez vous adresser à l'inspection des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune. Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Eschert, mars 2020

Le Conseil communal

Tournée spéciale – branches 2020

Pour le village d'Eschert, la tournée « spéciale branches » 2020 aura lieu du 16 au 20 mars prochain. Le délai d'inscription est fixé au 12 mars 2020; l'inscription doit être envoyée directement chez Celtor. Les citoyens-ennes ont reçu, par tout ménage, la brochure y relative dans lequel se trouve le coupon d'inscription et des informations détaillées relatives à cette tournée.

Eschert, mars 2020

Le Conseil communal

Tir à balles

La société de tir d'Eschert avise la population que des tirs à balles auront lieu du 20 mars au 10 décembre 2020.

Il est interdit de se promener, de circuler ou de stationner dans la zone de tir.

La société de tir décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Eschert, le 11 mars 2020

La Société de Tir

Avis de construction

Requérante : Madame Christiane Widmer Schnegg, Rue de Soleure 29, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Erwin Widmer Sàrl, Sous la Rive 120, 2743 Eschert.

Emplacement : parcelle N° 578, au lieu-dit : « Rue de la Rauss 18 », commune d'Eschert.

Projet : demande déposée après coup pour l'aménagement au 1^{er} étage du bâtiment existant d'un local de stockage, d'un bureau, d'un WC, d'un local/réduit non chauffé utilisé comme vestiaire et de l'installation d'un poêle à pellets avec conduit de fumée.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 11 mars 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Bons de garde

A partir d'avril 2020, tous les parents d'Eschert pourront solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2020/2021.

La commune d'Eschert a introduit un système sans contingentement. Cela signifie que les parents qui remplissent les conditions édictées par le canton quant à leur taux d'activité et à leur revenu auront droit à un bon de garde.

Marche à suivre pour les parents :

1. S'assurer d'avoir une place en crèche

La crèche doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.

2. Création d'un BE-Login

Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôt en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BE-Login.

3. Demande d'un bon de garde à la commune de Belprahon

Les étapes 1 et 3 se font en ligne via le portail « ki-Bon » du canton de Berne qui est prévu pour avril 2020.

Pour de plus amples informations au sujet de ce système, veuillez vous rendre sur le portail Famille de la DSSI (www.be.ch/famille).

En cas de questions, les personnes concernées peuvent obtenir des informations auprès de l'administratrice des finances, M^{me} Sandrine Gasser, au 032 493 40 91 ou par mail à finances@eschert.ch.

Eschert, le 18 mars 2020

Le Conseil communal

Informations importantes

Fermeture du guichet

Suite à la pandémie due au coronavirus, le bureau communal d'Eschert restera fermé jusqu'à nouvel avis. L'administration communale est joignable les lundis et jeudis matin de 8 h 30 à 11 h 30 au 032 493 40 85 ou par courriel à l'adresse : secretariat@eschert.ch. Pour les urgences, veuillez contacter le maire ou un des conseillers communaux.

Pour les personnes de plus de 65 ans ou à risque

Si vous avez des problèmes pour vous approvisionner ou d'autres soucis, vous pouvez contacter l'administration communale comme indiqué ci-dessus.

Solidarité

Les personnes qui ont des disponibilités pour rendre des services (commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à la commune.

Ecoles et garde d'enfants

Les écoles et écoles à journée continue sont fermées dès le 16 mars. Pour la garde d'enfants, se référer aux informations données par le syndicat scolaire du Grand Val et par les enseignant-e-s.

Service social Centre Orval (SSCO)

Jusqu'à nouvel avis le SSCO reste ouvert (heures d'ouverture du guichet) sur son site principal de Malleray. Les antennes de Court et de Grandval resteront fermées. Les rendez-vous avec les assistantes sociales ne sont pas recommandés.

Prévention – protection

Le conseil communal exhorte ses citoyennes et citoyens à respecter scrupuleusement les directives de l'office fédéral de la santé et du canton de Berne (www.ofsp-coronavirus.ch – www.be.ch/corona) et à limiter les déplacements au strict minimum.

Eschert, le 18 mars 2020

Le Conseil communal

Bibliobus – interruption des tournées

Dès le 16 mars et jusqu'à nouvel avis, le Bibliobus de l'UP jurassienne interrompt toutes ses tournées.

Ceci dans le cadre des mesures visant à limiter l'épidémie du coronavirus.

Tous les livres empruntés sont automatiquement prolongés jusqu'à la fin des mesures sanitaires.

Eschert, le 18 mars 2020

Le Conseil communal



Grandval

Avis de construction

Requérante : Commune Bourgeoise de Grandval, Grand-Rue 44, 2745 Grandval.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue A. Charpilloz 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 1035, au lieu-dit : « Petits Champs de Combe 74 », commune de Grandval.

Projet : rénovation et transformation de l'appartement existant en deux nouveaux appartements, remplacement du chauffage existant par un chauffage à bois déchiqueté, nouvelle isolation du bâtiment, installation de panneaux photovoltaïques sur le pan Est, pose de deux fenêtres en pente sur le pan Ouest, création d'un abri pour voiture en façade Est, réalisation d'une terrasse au Sud et d'une deuxième à l'Est du bâtiment existant, aménagement d'une place, d'un accès et d'une rampe en groise.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mars 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Covid-19 – Mesures

En raison de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et suite aux annonces du Conseil fédéral et du Conseil-exécutif, la Municipalité de Grandval communique les informations suivantes :

- Le Secrétariat municipal est fermé jusqu'au 27 mars 2020. Ouverture possible sur rendez-vous pour les urgences uniquement. Vous pourrez contacter le secrétariat du lundi au jeudi par téléphone aux numéros suivants : 032 499 95 55 et 079 729 56 89 ou par mail à secretariat@grandval.ch.
- La déchetterie sera fermée les 19 et 26 mars.
- L'assemblée municipale extraordinaire du 19 mars est annulée.
- Les écoles sont fermées jusqu'au 4 avril. Le Syndicat scolaire du Grand Val a averti tous les parents concernés.
- La patrouille scolaire n'est plus active pour le moment. Elle reprendra du service dès que les écoles seront à nouveau ouvertes.

Le Conseil municipal vous remercie de votre compréhension.

Grandval, le 18 mars 2020

Le Conseil municipal

www.lasemaine.ch



Loveresse

Information du Conseil communal

Société de Tir Loveresse

Calendrier des jours de tir

La Société de Tir avise le Conseil communal que des tirs à balles auront lieu du mardi 14 avril au mardi 13 octobre 2020 dans la zone de tir.

La route sera donc fermée à la circulation tous les mardis de 17 h à 20 h 30 ainsi que les jours de tirs programmés.

Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans la zone de tir.

La Société de Tir décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Loveresse, mars 2020

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérante: Spirit Karting AG, Sonnengutstrasse 8, 5620 Bremgarten.

Emplacement: parcelles N° 758 et 2999, au lieu-dit: «Rte de Soleure 27», commune de Moutier.

Projet: demande déposée après coup pour le prolongement du tube d'évacuation des gaz d'échappement sur toiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Recensement architectural: bâtiment digne de protection, objet C inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par contrat de classement du 12.09.2011, ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 avril 2020 inclusivement** auprès des Services techniques de la Ville de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 11 mars 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Paroisse Réformée, rue du Clos 3, 2740 Moutier.

Auteur du projet: SEO Sàrl, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 55, rue St-Germain 21.

Projet: assainissement du bâtiment avec construction de 4 lucarnes en toiture, réfection toiture, isolation périphérique, nouveaux balcons, transformations intérieures. Pose d'une pompe à chaleur air-eau split.

Zone: UP13

Dérogation: art. 31 RCC.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 avril 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 mars 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Avdulahu Senjur et Peja Sifrid, Grand-Rue 36, 2606 Corgémont.

Auteur du projet: OBart et BT-L Sàrl, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1898, Chemin de la Chapelle.

Projet: construction d'une maison individuelle avec couvert à voitures et pompe à chaleur air-eau split.

Zone: H2.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 avril 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 mars 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: ETA S.A., Schild-Rust-Strasse 17, 2540 Grenchen.

Emplacement: parcelle N° 121, au lieu-dit: «Rue des Fleurs 17», commune de Moutier.

Projet: remplacement des machines de froid à l'intérieur et des évaporateurs à l'extérieur, extension du local technique à l'Est du bâtiment existant et pose d'une paroi de protection visuelle à la limite de la parcelle N° 119.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 11 mars 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Carrefour de la rue du Viaduc et du Chemin de la Creuse

Suppression d'une chambre de vannes et remplacement de la conduite de distribution d'eau potable

Le Service des Eaux de la Municipalité de Moutier va procéder à la suppression d'une chambre de vannes dans le carrefour de la rue du Viaduc et du chemin de la Creuse ainsi qu'au remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable sur environ 80 mètres.

Ces travaux débuteront en principe dès le lundi 23 mars 2020 et dureront environ 4 semaines et ce pour autant que les conditions atmosphériques soient favorables.

Nous demandons aux habitants du quartier, aux livreurs et à la population de Moutier et des environs de se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place au cours des travaux.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux et, d'avance, la Municipalité de Moutier et les Services Industriels vous remercient de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, le 18 mars 2020

Services Industriels Moutier – Eaux



Perrefitte

Avis de construction

Requérant: M. Joseph Cerf, Rouges-Champs 18m, 2742 Perrefitte.

Projet: remplacement du chauffage à mazout existant par une pompe à chaleur air-eau sur la parcelle N° 829 du ban de Perrefitte au lieu-dit: «Rouges Champs».

Dimensions de la pompe à chaleur: 135 cm x 90 cm. Puissance: 32.4 dBA (la valeur de planification de 45 dBA est respectée).

Zone: H2.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 avril 2020** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Perrefitte, le 11 mars 2020

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Coronavirus

Afin de respecter les ordres du Conseil fédéral en lien avec l'épidémie de coronavirus en Suisse:

Pour protéger tant nos employés que les citoyens, **le guichet communal sera fermé dès le lundi 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.**

Durant les heures de bureau, l'administration communale pourra être contactée par téléphone au 032 493 22 74 ou par courriel à l'adresse perrefitte@gmail.com. Les documents à transmettre à l'administration communale peuvent comme jusqu'à présent être déposés dans la boîte aux lettres «administration communale» qui se trouve à côté de la porte de l'école enfantine au nord du bâtiment; cette boîte est relevée plusieurs fois par jour.

Pour toute situation urgente nécessitant un contact direct avec du personnel administratif, un rendez-vous pourra être sollicité par téléphone ou par courriel.

Les documents déposés publiquement (demandes de permis de construire par exemple) pourront être consultés sur rendez-vous.

Nous remercions les citoyens pour leur compréhension et leurs efforts.

Perrefitte, le 18 mars 2020

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Introduction des bons de garde

A partir du 1^{er} août 2020, la commune de Perrefitte passera au système des bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants. Les parents concernés par ce nouveau système peuvent obtenir des informations auprès de l'administratrice des finances, M^{me} Sandra Marchand, au 032 493 10 43 ou par mail à recette.perrefitte@sunrise.ch. Des informations sont également disponibles dans la rubrique «Administration – Bons de garde» du site internet de la commune.

Perrefitte, le 18 mars 2020

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérantes: Mesdames Martine Meyer et Lucie Gerber, Route de Mt-Soleil 12, 2610 St-Imier.

Auteur du projet: Arc Architecture sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelles N^{os} 170 et 347, au lieu-dit: « Plaine Fin 16 », Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet: reconstruction du bâtiment après incendie avec la création de deux appartements, d'un studio et de trois garages, l'installation d'un chauffage central à bois déniché, la pose d'un poêle à bois, l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques sur le pan Ouest, l'aménagement d'une place de stationnement en pavés filtrant à l'angle Nord-Ouest du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: CA.

Dérégations: art. 80 LR, 213, ch. 8, 415, ch. 6 et 212 (SVer) RCC.

Recensement architectural: ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 mars 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Reconvilier

Le printemps arrive!

Tournée spéciale branches

A l'instar des années précédentes, la traditionnelle tournée de ramassage spéciale branches aura lieu lors de la semaine du 30 mars 2020 pour la commune de Reconvilier.

Nous rappelons à toutes les personnes intéressées par cette prestation qu'elles doivent s'inscrire au moyen du coupon d'inscription reçu, dans le tout-ménage distribué par Celtor SA, ou sur le site internet www.celtor.ch jusqu'au 26 mars 2020.

Reconvilier, le 18 mars 2020

Police administrative

Epidémie de coronavirus

Fermeture des guichets de l'administration municipale

Suite aux décisions prises par le Conseil fédéral, le Conseil municipal a décidé de fermer les guichets de l'administration pendant deux semaines. D'ici là, la situation sera réévaluée. Les employés restent atteignables par téléphone, courrier et courrier électronique. Des retards dans le traitement de certains dossiers ne sont pas à exclure.

La Crèche municipale est fermée jusqu'au 4 avril 2020. Un service minimum sera néanmoins assuré pour les cas de rigueur, sur préavis de la Direction de l'établissement.

Pour le moment, la Bibliothèque municipale reste ouverte selon les horaires habituels. Quant aux bâtiments publics, ils restent accessibles dans le respect des directives émises par les autorités.

La Municipalité rappelle que pendant la fermeture des écoles, les élèves seront appelés à effectuer le travail scolaire à domicile. Un service de distribution et de réception des travaux sera organisé.

Conscient des désagréments causés par une situation extraordinaire, le Conseil municipal remercie la population pour son soutien et sa compréhension.

Reconvilier, le 14 mars 2020

Le Conseil municipal



Roches

Fermeture de l'administration communale

En raison des mesures de précautions dictées par le canton de Berne, les bureaux de l'administration communale resteront fermés jusqu'à nouvel avis.

Pour toutes questions ou demandes de documents, merci de vous adresser à la secrétaire communale par mail (secretariat@roches.ch) ou par téléphone au 032 435 58 50 ou 079 853 14 50. Vos demandes seront traitées ou transmises dans la mesure du possible.

Un grand merci pour votre compréhension!

Roches, le 16 mars 2020

Conseil communal



Saicourt

Service hivernal – mise en soumission

La commune de Saicourt met au concours par voie de soumission ouverte, le service hivernal pour les routes communales citées ci-dessous:

Zone 1: village de Bellelay, soit 3355 m

Zone 2: hameaux, soit 2180 m

Zone 3: Montagne – Montbautier, soit 4760 m

Zone 4: village du Fuet, soit 2130 m

Zone 5: village de Saicourt, soit 2160 m

Total des 5 zones: 14'585 km

Les soumissions peuvent être présentées pour l'ensemble des 5 zones ou séparément.

Délai d'exécution: dès l'hiver 2020-2021

Les critères d'adjudication sont:

- type de véhicule mis à disposition
- type d'accessoires portés mis à disposition
- organisation et expérience du service hivernal de piquet.

Tous autres renseignements complémentaires peuvent être demandés au bureau municipal au 032 481 24 03.

Le délai de renvoi des dossiers de candidature est fixé au **30 avril 2020**.

Le Fuet, le 18 mars 2020

Conseil municipal

Coronavirus

En raison de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et suite aux annonces du Conseil fédéral et du Conseil-exécutif, la Municipalité de Saicourt communique les informations suivantes:

Administration municipale

A compter du lundi 16 mars 2020, les guichets de l'administration municipale seront fermés.

Du lundi au vendredi, l'administration municipale pourra être contactée par téléphone au 032 481 24 03 ou par courriel à l'adresse admin@saicourt.ch.

Pour toute situation urgente nécessitant un contact direct avec du personnel administratif, un rendez-vous pourra être sollicité par téléphone ou par courriel.

Les documents déposés publiquement (demandes de permis de construire par exemple) pourront être consultés sur rendez-vous. Les personnes intéressées à consulter un dossier seront priées de prendre contact avec l'administration municipale par téléphone ou par courriel.

Le personnel technique poursuivra quant à lui sa mission de terrain. Néanmoins, nous demandons à la population de ne pas entrer en contact avec les employés si cela n'est pas nécessaire.

Ces mesures s'appliqueront jusqu'à nouvel avis. Le Conseil municipal remercie la population et toutes les personnes concernées pour leur compréhension.

Ecoles obligatoires

En application de la décision du Conseil fédéral, les écoles enfantines et primaires de la commune de Saicourt, ainsi que l'école secondaire de la Courtine seront fermées jusqu'au 4 avril 2020 au moins.

Le Fuet, le 16 mars 2020

Conseil municipal

Information communale

Chasse aux œufs

La Société de promotion de la commune de Saicourt se voit dans l'obligation d'annuler la chasse aux œufs agendée au samedi 11 avril 2020, ceci afin de lutter contre la propagation du coronavirus et selon les dernières directives du Conseil fédéral. Le comité vous remercie pour votre compréhension

Le Fuet, le 18 mars 2020

Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

** Modification de la demande de permis de construire publiée les 30 octobre 2019 et 6 novembre 2019 **

«Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables»

Requérante: Francam SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N^o 641, au lieu-dit: « Chemin de la Firole 9 », commune de Tavannes.

Projet: construction d'un immeuble d'habitation de 14 appartements comprenant un parking semi-enterré (15 places de stationnement) et aménagement de 5 places de stationnement au Nord et 2 places au Sud du nouveau bâtiment.

Modifications: déplacement de l'accès à l'immeuble par la création d'un chemin sur la parcelle N^o 641, création d'un abri de protection civile au sous-sol et adaptation des logements aux normes en matière d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H4.

Dérégations: art. 212 al. 1, 412 RCC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration

communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mars 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: M. Claude-Alain Piguët, Champs la Clary 10a et M. Roland Gerber, Champs la Clary 10b, 2710 Tavannes.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée des bâtiments Champs la Clary 10 a et b, parcelle N° 1629 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 avril 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 18 mars 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Charly Huguët, Chemin de Beausite 11, 2710 Tavannes.

Projet: modification du projet de construction «après-coup» du bâtiment Chemin de Beausite 16 sis sur la parcelle N° 2104 en zone M3, soit l'habillage des naissances, des tuyaux de descentes, des gouttières et du câblage technique, ainsi que l'installation d'une cheminée en toiture.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 avril 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 18 mars 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Charly Huguët, Chemin de Beausite 11, 2710 Tavannes.

Projet: modification du projet de construction du bâtiment Chemin de Beausite 16 sis sur la parcelle N° 2104 en zone M3, soit la modification des grilles d'aspiration de pompes à chaleur en façades Sud-Est, la réduction de la longueur du bâtiment (façade Nord-Est reculée) et le prolongement de l'avant-toit en façade Nord-Est.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 avril 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 18 mars 2020

Le chef des travaux publics

Fermeture des guichets de l'administration communale

Afin de limiter au maximum les contacts physiques, les guichets de l'administration communale sont fermés depuis le mardi 17 mars et au moins jusqu'au 4 avril 2020.

Les citoyennes et citoyens peuvent prendre contact avec l'administration communale par téléphone (032 482 60 40) ou par courriel électronique (secretariat@tavannes.ch). En cas de nécessité, un entretien pourra ensuite être fixé.

Nous vous rappelons également qu'il est important de respecter les règles édictées par l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) afin de freiner la propagation de cette maladie.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Tavannes, le 16 mars 2020

Secrétariat municipal

La séance d'information sur le système des bons de garde du 18 mars 2020 est annulée!

En raison de la situation actuelle, nous vous informons que la séance d'information du 18 mars 2020 sur les bons de garde est annulée.

Dès le 25 mars prochain, vous aurez la possibilité de consulter le dossier de présentation sur le site internet de la commune de Tavannes www.tavannes.ch.

Madame Habegger, administratrice des bons de garde, et Madame Tolotti, directrice de la crèche municipale Les 4 Saisons, restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tavannes, le 16 mars 2020

Secrétariat municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Clairette et Daniel Schnyder, Rue des Prés 22, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: ECE SA, Bureau d'ingénieur-conseil CVS, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Adresse du projet: BF 1058, Rue des Prés 22, 2735 Bévillard, commune de Valbirse.

Description du projet: remplacement des fenêtres, des portes et de la porte du garage (sans modification des ouvertures, ni de la couleur). Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau intérieure (prise et rejet d'air en façade). Suppression de la citerne à mazout.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H2.

Dépôt public: **du 18 mars au 17 avril 2020 inclusivement**.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé-Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une per-

sonne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 10 mars 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s)/Maître d'ouvrage/Auteur du projet: Madame et Monsieur Andreza et Jorge Pedrosa, Rue des Prés 3, 2735 Bévillard.

Adresse du projet: BF 1005, Rue des Prés 3, 2735 Bévillard, commune de Valbirse.

Description du projet: pose d'une isolation périphérique blanche et bardeau gris clair en bas. Remplacement des volets par des stores gris foncé sur toutes les fenêtres et les portes. Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure côté Sud. Ouverture d'une fenêtre en façade Sud. Pose de panneaux solaires en toiture. Pose d'une serre de jardin avec récupération d'eau de pluie côté Nord. Pose de brise-vues 180x180 cm à 60 cm de la limite sur 16 m côté Ouest, sur 3 m côté Nord et sur 12 m côté Sud-ouest. Pose d'un treillis de 1 m de haut à la limite de la parcelle Ouest et Sud de la maison.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H2.

Dépôt public: **du 18 mars au 17 avril 2020 inclusivement**.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé-Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 10 mars 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé-Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 1079, au lieu-dit: «Rue du Collège 8b», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: installation provisoire pour une durée maximale de 5 ans de 20 containers métalliques pour l'école à journée continue (EJC) avec un couvert en bois, installation de pompes à chaleur en toiture et aménagement d'une place en bitume avec rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZUP E «Ecole secondaire sport».

Dérogation: art. 15 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 mars 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Coronavirus (Covid-19)

Communiqué du Conseil communal de Valbirse

Vendredi 13 mars 2020, le Conseil fédéral a pris des décisions relatives à l'expansion de l'épidémie du Coronavirus, dont les principales sont les suivantes:

- Les manifestations publiques ou privées accueillant simultanément plus de 100 personnes ou plus sont interdites. Cela s'applique de la même manière aux établissements de divertissement et de loisirs, notamment les musées, les centres sportifs et de fitness, les piscines et les centres de bien-être.
- Les restaurants et les bars ainsi que les discothèques et les boîtes de nuit ne peuvent pas accueillir simultanément plus de 50 personnes, personnel inclus.
- Les activités présentiellees dans les écoles, les hautes écoles et les autres établissements de formations sont interdites.

Le but du Conseil fédéral est de protéger les personnes les plus faibles et sa stratégie est de tout mettre en œuvre pour y arriver.

Le même jour, le Conseil-exécutif a décidé que tous les établissements scolaires seront fermés au moins jusqu'au 4 avril 2020.

Lors de sa séance extraordinaire du dimanche 15 mars 2020 à 18h, le Conseil communal de Valbirse

a décidé certaines mesures qui complètent ou précisent les décisions prises par la Confédération ou le canton:

Crèches

La crèche « Au p'tit château » sera fermée dès mardi 17 mars 2020 et cela jusqu'à nouvel avis. Une cellule d'accueil sera néanmoins ouverte pour les cas d'extrême nécessité (familles qui se retrouvent démunies et sans solution de garde pour leurs enfants). Nous demandons aux parents de renoncer à faire garder leurs enfants par les grands-parents ou autres personnes à risque.

Ecole à journée continue

L'Ecole à journée continue sera fermée au moins jusqu'au 4 avril 2020. Cette décision a été prise par le Syndicat scolaire du Bas de la Vallée responsable de sa gestion.

Piscine

La Piscine de l'Orval sera fermée dès mardi 17 mars 2020 et cela jusqu'à nouvel avis. En ce sens, le Conseil communal va plus loin que la mesure fixée par le Conseil fédéral, c'est-à-dire d'interdire d'accueillir simultanément plus de 100 personnes.

Bureau communal

L'administration communale travaillera en observant les règles d'hygiène fixées par la Confédération. Pour limiter au maximum les contacts physiques, le bureau communal restera fermé dès mardi 17 mars 2020 et cela jusqu'à nouvel avis. Les citoyennes et citoyens pourront prendre contact

par téléphone ou par courriel électronique. En cas de nécessité, un entretien pourra ensuite être fixé.

Services techniques

Les services techniques continueront de travailler sans changement.

Néanmoins, nous demandons à la population de ne pas entrer en contact avec les employés si cela n'est pas nécessaire.

Séance du Conseil général

Le Conseil communal va proposer au bureau du Conseil général de maintenir la séance du 23 mars 2020, mais à huis clos, donc sans présence possible du public.

Service de livraison

Le Conseil communal réfléchit à la mise sur pied d'un service de livraison à domicile, c'est-à-dire de livrer les provisions aux personnes à risque. Il est également ouvert à d'autres mesures qui pourraient aider les plus démunis. Des informations complémentaires seront données en temps utile.

Le Conseil communal suit attentivement l'évolution de ce virus. Il rappelle que toute personne doit observer les règles édictées par l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) afin de freiner la propagation de cette maladie. Pensez aux autres en prenant soin de vous.

Bévilard, le 15 mars 2020

Conseil communal de Valbirse

i informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74
Courriel : perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet : www.perrefitte.ch

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	27	26	01.07.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi
13	12	25.03.2020	mercredi	28	27	08.07.2020	mercredi	43	39	21.10.2020	mercredi
14	13	01.04.2020	mercredi	29	28	15.07.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi
15	14	08.04.2020	mercredi	30		22.07.2020	SUPPRIME	45	41	04.11.2020	mercredi
16	15	16.04.2020	JEUDI	31		29.07.2020	SUPPRIME	46	42	11.11.2020	mercredi
17	16	22.04.2020	mercredi	32		05.08.2020	SUPPRIME	47	43	18.11.2020	mercredi
18	17	29.04.2020	mercredi	33	29	12.08.2020	mercredi	48	44	25.11.2020	mercredi
19	18	06.05.2020	mercredi	34	30	19.08.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi
20	19	13.05.2020	mercredi	35	31	26.08.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
21	20	20.05.2020	mercredi	36	32	02.09.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
22	21	27.05.2020	mercredi	37	33	09.09.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
23	22	04.06.2020	JEUDI	38	34	16.09.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
24	23	10.06.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi				
25	24	17.06.2020	mercredi	40	36	30.09.2020	mercredi				
26	25	24.06.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi				

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Téléphones

Centrale	032 494 11 11
Fax	032 493 12 19
Chancellerie	032 494 11 11
Impôts	032 494 11 21
Caisse municipale	032 494 11 25
Contrôle des habitants	032 494 11 27
Service social	032 494 11 34
Agence AVS	032 494 11 39
Service sécurité	032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/ Travaux publics	032 494 13 33
Electricité/Eau/ Service de piquet	032 494 12 22

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch